

enjeux économiques

la fin des quotas laitiers : à vos marques, prêts ...

Lors du bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC), qui aura lieu en 2008, la Commission Européenne proposera des aménagements de la politique laitière européenne, afin de préparer la fin des quotas laitiers mis en place depuis 1984. Pour nombre d'acteurs, cette échéance s'avère cruciale.

Depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984, l'Organisation Commune de Marché (O.C.M.) du lait et des produits laitiers est longtemps restée à l'écart des grandes réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) (**encadré 1**).

Lors de la réforme de la PAC en 2003, la politique laitière européenne a connu de profonds remaniements avec notamment :

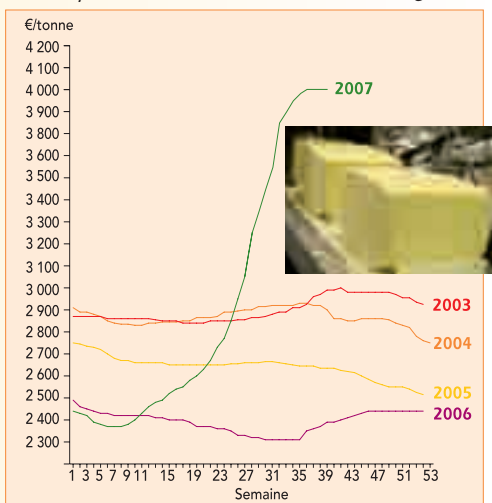
- la baisse des prix d'intervention sur les produits industriels (beurre et poudre de lait) ;
- la mise en place d'une Aide Directe Laitière (A.D.L.) destinée à compenser partiellement la baisse du prix du lait ;
- la mise en place du découplage des aides depuis 2006.

● La baisse des prix d'intervention du beurre et de la poudre poursuit la volonté initiée par la Commission européenne en 1992 avec les céréales, de rapprocher les cours du marché européen de ceux des cours

Encadré 1 - La réforme de la PAC vise à libéraliser l'agriculture

- Par son ampleur, la politique agricole commune (PAC) constitue toujours la 1^{re} politique commune au sein de l'Union Européenne.
- Mise en place en 1962 et réformée à plusieurs occasions, elle a successivement poursuivi plusieurs objectifs : soutenir la production, favoriser l'exportation, limiter les importations, réguler la production.
- Pour atteindre ces objectifs, l'Union Européenne a mis en place de multiples outils tels que les prix garantis, les aides à la production, les restitutions à l'exportation, les droits à l'importation, les retraits du marchés, le gel des terres, les quotas de production, etc.
- Dans le cadre du GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) devenu l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en 1994, les négocia-

Figure 1 - La cotation du beurre en vrac
(d'après les données de l'Office de l'Élevage)



mondiaux. Outre cet objectif de compétitivité des exploitations et des industries laitières européennes, le découplage des aides, anciennement appelées "compensatrices", vise la conformité des soutiens directs avec les règles en vigueur à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

● Près de 4 ans après l'annonce de la réforme, les experts n'avaient pas pronostiqué, même dans leur scénario le plus favorable, une telle résistance du prix du lait sur la place européenne (**figures 1, 2**).

● La remontée des cours mondiaux du beurre, et des poudres de lait (grasse et écrémée), qui caractérise actuellement la conjoncture, s'explique en partie par une

tions commerciales au niveau mondial ont été étendues au domaine de l'agriculture et visent à réduire tous les freins au libre échange.

● Depuis 1994 et les accords de Marrakech, aboutissement du cycle de l'Uruguay Round, toute politique agricole doit tenir compte des règles en vigueur au sein de l'OMC, qui vise notamment à limiter fortement tout système jugé comme élément de distorsion à la concurrence.

● Aussi, toute réforme de la PAC vise à libéraliser l'agriculture pour passer progressivement d'un système très protégé à un système ouvert à la concurrence.

Ces réformes passent entre autres par la modification du système des aides à la production, la réduction des droits de douanes, et la diminution des prix d'intervention, etc.

Alain Le Boulanger

C.E.R. France Normandie
37, rue Fred Scamaroni
14053 Caen Cedex 4

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le contexte des négociations de la fin des quotas laitiers.
- Connaître le véritable enjeu : la mise en place de la période de transition.

Essentiel

- Le système des quotas laitiers sera réexaminé par la Commission Européenne en 2008.
- La position de l'Union Européenne doit être compatible avec les négociations en cours à l'O.M.C.
- La majorité des États membres de l'Union Européenne sont favorables à la suppression des quotas laitiers.
- Le rapport de force au sein des 27 États membres étant à ce jour clairement en faveur de l'arrêt des quotas laitiers, la question ne semble plus être de savoir s'il y aura suppression ou non des quotas laitiers, mais quand elle aura lieu et comment elle pourra s'opérer.

COMPRENDRE ET AGIR